

La grippe, tous vaccinés, tous concernés !

Le 4 octobre, Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé a lancé la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Dans le Gers, cette campagne concerne plus de 32 000 personnes, éligibles à la gratuité du vaccin : personnes âgées de plus de 65 ans, malades chroniques, femmes enceintes, personnes obèses,... Malheureusement, moins d'une personne sur deux a été vaccinée en 2016 : le taux de couverture vaccinale a atteint seulement 47,10 %.

Top départ de la campagne locale de vaccination le 16 octobre à SEISSAN

Le lundi 16 octobre à 17H à la Maison de santé pluri professionnelle de Séissan, les personnalités présentes seront invitées à se faire vacciner au cours de l'inauguration.

A vos agendas ! : Conférence de presse le 13 novembre à la Préfecture

Pour informer le grand public gersois, une conférence de presse se tiendra lundi 13 novembre à 11h à la Préfecture du Gers, en présence du Préfet et des partenaires participant à l'opération.

Des ambassadeurs mobilisés contre la grippe

Cette année, la CPAM du Gers mobilise tous ses partenaires pour promouvoir la vaccination contre la grippe. Elle fait appel notamment à plusieurs personnalités gersoises, qui seront présentes dans une campagne d'affichage au titre d'ambassadeurs de santé publique :

- M. Pierre Ory, Préfet du Gers,
- Mme Gisèle Biémouret, Députée,
- Dr Lacroix, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins du Gers,
- Dr Nathalie Chaoui, Directrice-médecin coordonnateur du Réseau de santé ARPÈGE,
- M. Henry Broncan, Entraîneur de rugby de l'Entente Astarac Bigorre.

Ces affiches seront apposées dans :

- les mairies / MSAP
- les établissements de santé (CH Auch avec l'angle maternité surtout, Lombez, EPSL ...)
- les MSP
- CIAS/CCAS
- les clubs sportifs, via le comité départemental olympique et sportif du Gers et les clubs sportifs de retraités.

Elles seront également publiées dans la presse quotidienne locale.

Une mobilisation renforcée : des journées de vaccination organisées par la CPAM sur tout le territoire

Le Centre d'examen de santé (CES) propose la vaccination à tous ses consultants venus réaliser un bilan de santé à :

- AUCH (64, boulevard Roquelaure et à la maison des solidarités du quartier du Garros) et
- dans ses consultations avancées de Condom, Nogaro, Gimont.

De plus, nouveauté cette année, l'équipe médicale du CES organise des journées de vaccination, au sein :

- de la maison des solidarités de Masseube,
- des maisons de services au public (MSAP) de Mirande, de Montesquiou et de Vic-Fezensac,
- du centre social de Condom,
- d'entreprises volontaires pour la vaccination de leur personnel, comme La Communauté de Communes du Grand Armagnac, l'Entreprise Danone à Villecomtal-sur-Arros et le Pôle Petite Enfance du Grand Auch.

Le programme des journées de vaccination

Dates	Lieux	Horaires
07/11/2017	Centre social de Condom	Toute la journée
14/11/2017	Salariés de l'entreprise Danone Villecomtal-sur-Arros	Toute la journée
21/11/2017	MSAP Mirande	9h – 12h
21/11/2017	MSAP Montesquiou	13h30 – 16h
05/12/2017	Maison des solidarités de Masseube	13h30 – 16h
12/12/2017	Communauté de communes du Grand Armagnac Eauze	Toute la journée

Les médecins, les infirmiers et les sages-femmes du département au cœur du dispositif de vaccination

Les médecins, les infirmières et les sages-femmes du département sont également sollicités pour apporter leurs conseils et leur savoir-faire auprès de leurs patients éligibles. En effet, ils jouent un rôle essentiel d'informations et sont les plus à même de les inciter à se faire vacciner.

Afin de soutenir leur rôle en prévention, l'Assurance Maladie met à leur disposition des outils adaptés à leur pratique :

- Les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des mémos mis à disposition sur ameli.fr. Pour les médecins, ces documents peuvent leur être remis lors d'une visite d'un Délégué de l'Assurance Maladie (DAM).
- Les professionnels de santé disposent d'une affiche à apposer dans leurs cabinets ou officines.

En complément, des annonces dans la presse professionnelle nationale destinée aux médecins généralistes, infirmières et sages-femmes paraîtront entre octobre et novembre. Cette année, une annonce presse sera diffusée dans les revues touchant le personnel qui travaille en Ehpad et en établissement de soins.

Les Maisons de Santé Pluri professionnelles également sur le front

Les Maisons de Santé de Nogaro (05 62 08 76 96), Séissan (05 62 66 21 59), Vic-Fezensac (05 62 07 33 33), Mauvezin (05 62 67 24 54) organisent également des journées de vaccination auprès de leur patientèle.

Le service de prévention santé et vaccination du département : un autre acteur clé de la vaccination contre la grippe dans le département

Trois mercredis matin par mois, le service de prévention santé et vaccination du Conseil départemental, situé 14 place du Maréchal-Lannes à Auch propose des séances gratuites de vaccination.

Ce service est joignable tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 05 62 67 30 30.

Chiffres clés

- Selon les chiffres publiés par l'agence Santé Publique France, l'épidémie de grippe qui a sévi cet hiver est à l'origine d'une surmortalité de 21 000 décès, essentiellement chez les personnes âgées.
- Pour donner un ordre de grandeur plus marquant encore, l'épidémie de grippe a fait l'an dernier autant de victimes en France que le crash de 40 Airbus A 380.
- De plus, chaque année cette surmortalité progresse inexorablement. Pour mémoire, il était de 7 800 au cours de l'hiver 2012-2013.
- La grippe a également un impact négatif sur l'organisation de la vie économique et sociale. En période épidémique, près de 70 % des adultes grippés ayant un emploi ont en moyenne 4,8 jours d'arrêt de travail provoquant un absentéisme évalué à 2 millions de journées de travail pour les épidémies faibles et jusqu'à 12 millions pour les épidémies intenses.
- Les courriers personnalisés d'invitation, accompagnés de l'imprimé de prise en charge à 100 %, ont été adressés, durant le mois de septembre, aux 32 000 assurés gersois concernés. La prise en charge est valable jusqu'au 31 janvier 2018. Des campagnes de relance seront mises en place dès novembre par envoi de mails pour sensibiliser le plus grand nombre d'assurés à la nécessité de se faire vacciner.

Les points clés

- Le calendrier des vaccinations 2017 ne présente pas de modification de la population éligible à la vaccination contre la grippe saisonnière. Celui-ci est consultable sur le site Internet du ministère des Solidarités et de la Santé : <http://www.sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal.html>. Le vaccin contre la grippe est remboursé uniquement pour cette population.
- Les professionnels de santé libéraux invités par l'Assurance Maladie à se faire vacciner sont : les médecins généralistes, les pédiatres, les gynécologues, les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmières, les masseurs kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes.
- Les démarches simplifiées pour les personnes qui ont bénéficié d'une prise en charge gratuite au cours des 3 années précédentes sont reconduites.
- Les médecins et sages-femmes peuvent télécharger, et imprimer, depuis leur portail sécurisé d'informations, Espace Pro (rubrique commande/imprimés), des bons de prise en charge sur support vierge, leur permettant la prescription et la délivrance gratuite du vaccins aux personnes qui n'ont pu être identifiées par l'Assurance Maladie, comme les femmes enceintes ou les personnes obèses et l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave.

Les vaccins et le rôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

L'ANSM intervient, dès la phase des essais cliniques, dans le développement d'un vaccin, puis dans l'autorisation de mise sur le marché délivrée au niveau national, ou européen, après évaluation de son bénéfice et de ses risques.

Après la mise sur le marché, l'ANSM assure la surveillance de la sécurité d'emploi des vaccins, notamment, à travers la pharmacovigilance.

Par ailleurs, les vaccins font l'objet d'un contrôle de la qualité de chaque lot, avant leur mise sur le marché, en France et en Europe, par une autorité indépendante, qui s'ajoute au contrôle réalisé par les laboratoires pharmaceutiques. L'ANSM contrôle plus de la moitié des lots de vaccins grippe qui circulent en Europe. Ce double contrôle constitue ainsi une garantie supplémentaire de la maîtrise de la qualité et de la sécurité des vaccins.

a) Composition du vaccin 2017-2018

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suite à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en fonction des souches virales qui ont circulé l'hiver précédent et donc les plus susceptibles d'être présentes cette année.

Cette année, la composition du vaccin trivalent doit correspondre aux souches suivantes :

- Souche analogue à A/Michigan/45/2015 (H1N1) pdm09
- Souche analogue à A/Hong Kong/4801/2014 (H3N2)
- B/Brisbane/60/2008 (lignée Victoria)

La composition du vaccin est modifiée par rapport à la saison 2016-2017 et les modifications portent sur la souche A/H1N1.

b) Liste des vaccins grippaux pris en charge dans le cadre de la campagne

Les vaccins grippaux inactivés trivalents, indiqués à partir de l'âge de 6 mois, sont les suivants :

Immugrip ;
Influvac ;
Vaxigrip

Innocuité :

- Plus de 50 années d'utilisation dans le monde, sans identification du moindre signal de pharmacovigilance ayant remis en cause la balance bénéfice/risque de ces vaccins ;
- Effets indésirables généralement bénins et transitoires : réactions au site d'injection, céphalées, myalgies, fièvre, malaise ;
- Contre-indications communes à tous les vaccins grippaux : hypersensibilité avérée aux substances actives, à l'un des excipients, aux protéines de l'œuf, aux substances présentes à l'état de traces.

**Bilan 2016 de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière :
moins d'une personne sur deux
pour laquelle la grippe représente un risque est vaccinée**

Une couverture vaccinale de 47,4% en baisse (-0,9 point) par rapport à 2015

L'an dernier, lors de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, l'Assurance Maladie a invité plus de 11 millions de personnes (11 389 462) à se faire vacciner : près de 80 % d'entre eux avaient 65 ans et plus. Parmi l'ensemble des assurés invités, 47,4 % se sont fait vacciner, soit une diminution de 0,9 point en comparaison de 2015.

La baisse du taux de vaccination concerne toutes les catégories de personnes invitées.

Depuis plusieurs années, le recours au vaccin grippal observé chez les personnes âgées de 65 à 69 ans reste inférieur à celui de leurs aînés. L'an passé, 37 % des personnes âgés de 65 à 69 ans étaient vaccinées contre la grippe, alors que 55,7 % des plus de 70 ans l'était, soit un écart de près de 20 points.

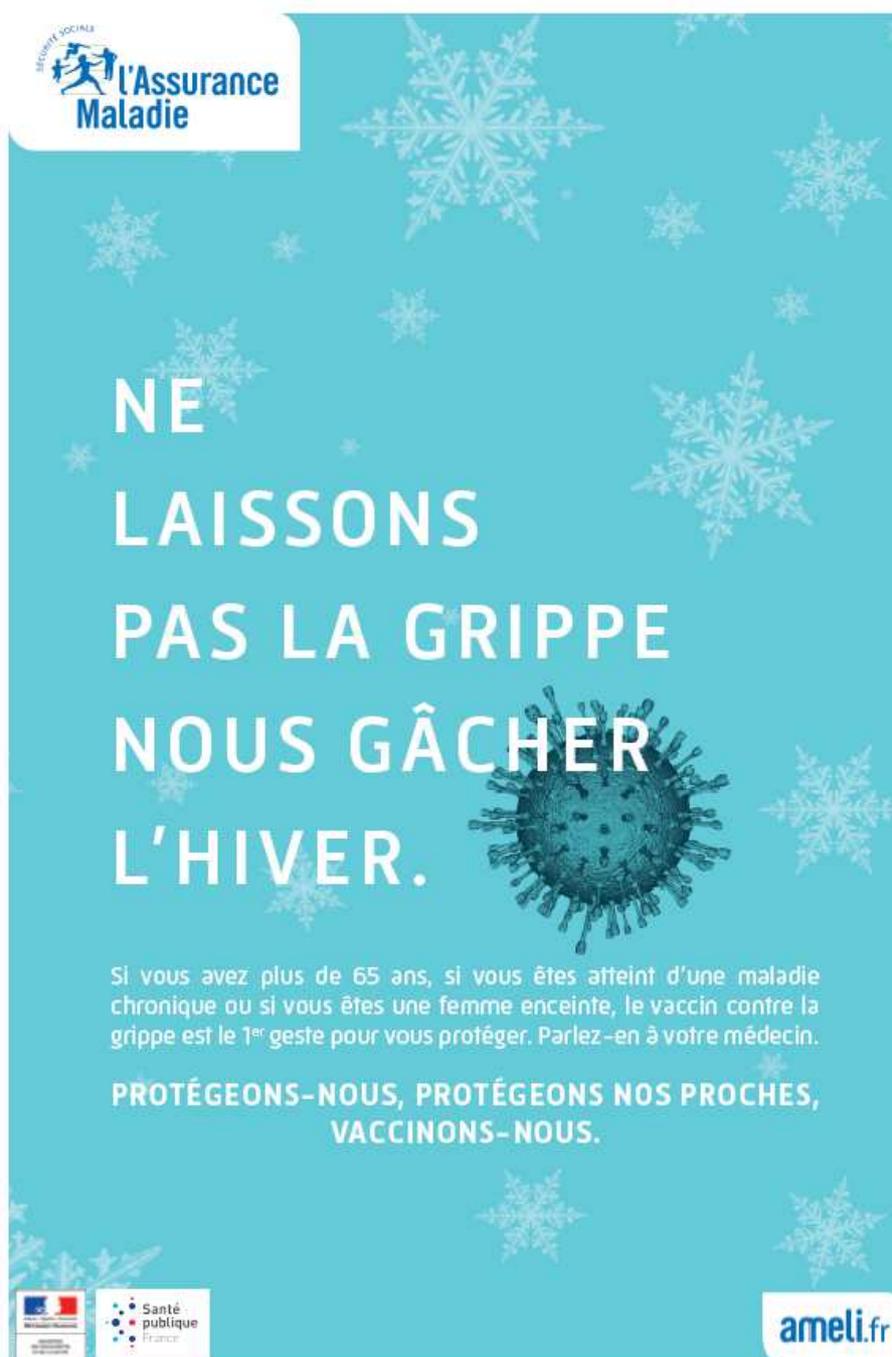
Le taux de vaccination des personnes ayant une affection de longue durée (ALD) éligibles à la vaccination (35,7%) est également inférieur à la moyenne globale.

Dans le Gers, en 2016, le taux de recours à la vaccination contre la grippe est de 47,1 %, alors qu'en 2015, il était de 48,3 %.

Taux de couverture au 28/02/2017 (campagne grippe 2016/2017)

Personnes âgées de	Taux de couverture vaccinale en 2016
65 à 69 ans	36,9 %
Plus de 70 ans	54 %
Personnes en ALD	39,1 %
Femmes enceintes, personnes obèses, etc.	24,8 %

a) Affiche nationale



The poster features a teal background with white snowflake patterns. In the top left corner, there is a logo for 'SÉCURITÉ SOCIALE L'Assurance Maladie' with a stylized figure. The main text is centered and reads: 'NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER.' To the right of the text is a detailed illustration of a virus particle. Below the main text, a paragraph states: 'Si vous avez plus de 65 ans, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte, le vaccin contre la grippe est le 1^{er} geste pour vous protéger. Parlez-en à votre médecin.' Below this is the slogan: 'PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES, VACCINONS-NOUS.' At the bottom left, there are logos for the French Republic and 'Santé publique France'. At the bottom right, the website 'ameli.fr' is displayed.

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance
Maladie

NE
LAISSONS
PAS LA GRIPPE
NOUS GÂCHER
L'HIVER.

Si vous avez plus de 65 ans, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte, le vaccin contre la grippe est le 1^{er} geste pour vous protéger. Parlez-en à votre médecin.

PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES,
VACCINONS-NOUS.

  **ameli.fr**

b) Flyer national

L'Assurance Maladie

NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER.

PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES, VACCINONS-NOUS.

ameli.fr

Logo of the French Republic: République Française, Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale

Logo of Santé publique France

Chaque année, la grippe peut toucher jusqu'à 6 millions de personnes.

Le virus de la grippe se transmet très facilement en toussant, en éternuant, en parlant ou au contact des mains ou d'objets (poignée de porte, couverts) contaminés par une personne malade.

65 ans

Vous avez PLUS DE 65 ANS



Vous êtes atteint d'une MALADIE CHRONIQUE



Vous êtes ENCEINTE

Pour vous la grippe peut entraîner des complications graves pouvant nécessiter une hospitalisation.

Le premier geste pour vous protéger de la grippe à l'approche de l'hiver est la vaccination.

Elle aide à combattre le virus. Elle limite les risques de complication. Elle réduit la possibilité de transmission du virus à vos proches.

Les effets indésirables du vaccin sont sans gravité : petite fièvre ou douleur légère au point d'injection.

D'autres gestes simples peuvent augmenter votre protection.

Se laver les mains régulièrement, se couvrir la bouche en cas de toux, utiliser un mouchoir en papier à usage unique... sont autant de gestes complémentaires à la vaccination qui limitent la transmission du virus.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN.

c) Affiches locales des ambassadeurs


NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER



"Tous concernés, tous vaccinés !"
Pierre ORY, préfet du Gers

ameli.fr


NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER



"La vaccination pour me protéger et protéger mon entourage"
Gisèle BIEMOURET, députée du Gers

ameli.fr


NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER



"La grippe est une maladie mortelle, moi, je me protège. Et vous ?"
Docteur Nathalie CHAQUI,
Directrice-médecin coordonnateur
du Réseau de santé ARPÈGE

ameli.fr


NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER



"Pour plaquer la grippe, pensez à la vaccination"
Henry BRONCAN, entraîneur de rugby
et son équipe de l'Entente Astarac Bigorre

ameli.fr